

# **Commission de Suivi de Site (CSS)** **EPC France** **commune de Cabriès** **réunion du 26 janvier 2015**

## - Compte-Rendu -

### LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 21 NOVEMBRE 2014

#### COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

|                          |                                       |                        |
|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|
|                          | PREFECTURE 13 – SOUS-PREFECTURE D'AIX | <i>Pouvoir à Dréal</i> |
|                          | SIDPC                                 |                        |
| <b>LAURENT Thibault</b>  | DREAL PACA – UT 13                    | Présent                |
| <b>VARGELLI Philippe</b> | DDTM                                  | Présent                |
| <b>FAYOL Alain</b>       | DIRECCTE – UT 33                      | Présent                |
| <b>COUSTES Françoise</b> | ARS – DT13                            | Présente               |

#### COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

##### Titulaires

|                             |                            |         |
|-----------------------------|----------------------------|---------|
| <b>FABRE-AUBRESPY Hervé</b> | MAIRE DE CABRIES           | Présent |
| <b>BOURQUIN Gérard</b>      | MAIRIE DE CABRIES          | Présent |
| <b>MEYSSONNIER Betty</b>    | MAIRIE DE CABRIES          |         |
| <b>CHAUVOT Bernard</b>      | MAIRIE DES PENNES MIRABEAU | Présent |
| <b>FREGEAC Olivier</b>      | CPA                        |         |
| <b>AMIEL Michel</b>         | CPA                        |         |
| <b>TRAINAR Nadia</b>        | CPA                        |         |

##### Suppléants

|                              |                            |          |
|------------------------------|----------------------------|----------|
| <b>BAGARRI Marie-Thérèse</b> | MAIRIE DE CABRIES          | Présente |
| <b>LONG Laurent</b>          | MAIRIE DE CABRIES          |          |
| <b>GUIONNET Martine</b>      | MAIRIE DE CABRIES          |          |
| <b>BUCCI Dominique</b>       | MAIRIE DES PENNES MIRABEAU |          |
| <b>BUCCI Dominique</b>       | CPA                        |          |
| <b>MALLIE Richard</b>        | CPA                        |          |
| <b>ARDHUIN Philippe</b>      | CPA                        |          |

#### COLLEGE « EXPLOITANTS »

##### Titulaires

|                      |            |         |
|----------------------|------------|---------|
| <b>GAZADO Fabien</b> | EPC FRANCE | Présent |
| <b>BIZART Armand</b> | EPC FRANCE | Présent |

##### Suppléants

|                    |            |  |
|--------------------|------------|--|
| <b>ROTH Claude</b> | EPC FRANCE |  |
|--------------------|------------|--|

#### COLLEGE « SALARIES »

##### Titulaire

|                          |            |  |
|--------------------------|------------|--|
| <b>BENMERABET Mounir</b> | EPC FRANCE |  |
|--------------------------|------------|--|

##### Suppléant

|                                       |            |  |
|---------------------------------------|------------|--|
| <b>MIORCEC DE Kerdanet Brunehilde</b> | EPC FRANCE |  |
|---------------------------------------|------------|--|

## COLLEGE « RIVERAINS »

## Titulaires

|                       |                                            |         |
|-----------------------|--------------------------------------------|---------|
| SORE-LARREGAIN Michel | AIR VOILERIE                               |         |
| CATTINO Joseph        | ASSOCIATION DEFENSE DU REALTOR             |         |
| DESHAYES Jacques      | CENTRE D'ENTRAINEMENT COURSES DE MARSEILLE | Présent |

## Suppléants

|                     |                                            |  |
|---------------------|--------------------------------------------|--|
| VANDERBRANDE Gérard | ASSOCIATION DEFENSE DU REALTOR             |  |
| MARSEILLE Christian | CENTRE D'ENTRAINEMENT COURSES DE MARSEILLE |  |
| ANDREU Bernard      | AIR VOILERIE                               |  |

## PERSONNES QUALIFIEES

|               |        |         |
|---------------|--------|---------|
| SACHER Michel | CYPRES | Présent |
|---------------|--------|---------|

## AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL

## COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

|                     |                    |         |
|---------------------|--------------------|---------|
| CHRISTIEEN Gwendal  | DREAL PACA – UT 13 | Présent |
| GERMAIN Jean-Pierre | SDIS 13            | Présent |
| CAMBRE Arnaud       | SDIS 13            | Présent |
| DELQUIRE Philippe   | SDIS 13            | Présent |

## COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

|                 |                     |          |
|-----------------|---------------------|----------|
| BERARD Isabelle | CPA                 | Présente |
| LAGIER Robert   | CPA                 | Présent  |
| ROVINI Richard  | LES PENNES MIRABEAU | Présent  |
| RODRIGUEZ Serge | LES PENNES MIRABEAU | Présent  |
| SLISSA Monique  | LES PENNES MIRABEAU | Présente |

La réunion débute à 15h40.

Un tour de table de présentation est effectué.

Une vérification du quorum est faite : sur 21 présents, il y a 11 porteurs de voix (ou représentés) sur 19 (inscrits) : la commission peut valablement délibérer.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 17 FEVRIER 2014**

La commune de Cabriès s'abstient car la dernière réunion a été conduite avec une équipe municipale différente.

Il n'y a pas d'opposition.

**Le compte-rendu de la réunion du 17 février 2014 est approuvé.**

**BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Un diaporama est commenté par M. Christien de la DREAL (en annexe).

Une carte est présentée. Elle établit les zones de risque générées par le dépôt d'explosifs.

Précision : la création d'un nouveau dépôt (E) et la réduction de timbrage dans les dépôts C et D existants (diminution des quantités stockées) permet de réduire notablement le risque en faisant sortir le quartier de La Voilerie du périmètre d'exposition aux risques.

M. Christien évoque une prochaine réunion du CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) qui devra examiner un projet d'arrêté préfectoral donnant autorisation de construire un nouveau dépôt (dépôt E) permettant de mieux répartir les quantités d'explosifs stockées et ainsi de réduire les distances d'effet générées par les installations de l'établissement.

Il est précisé qu'un permis de construire sera nécessaire après la décision du préfet.

M. Fabre-Aubrespy s'interroge sur le PIG (projet d'intérêt général) qui définit la zone comme un site naturel [classement du massif de l'Arbois conformément au titre VI chapitre 1 du Code de l'Environnement].

M. Laurent (DREAL) explique que c'est la DREAL qui gère le PIG (même si un arrêté ministériel est nécessaire). Il n'y a pas d'opposition de principe entre les orientations PIG et la construction de ce dépôt<sup>1</sup>. Celui-ci sera une construction légère, intégré au paysage et sans visibilité extérieure à l'instar des autres dépôts existants. Il devra être érigé dans les cinq ans après l'autorisation du préfet. L'arrêté préfectoral devrait être signé dans quelques semaines.

*Nota: depuis la tenue de la CSS l'arrêté préfectoral autorisant la création du dépôt E dans un délai de 5 ans a été signé le 04 février 2015*

M. Laurent précise que le permis de construire fera l'objet d'une instruction particulière dès lors que le PIG sera adopté.

## BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE D'EPC FRANCE

M. Bizart présente un diaporama (en annexe).

Quelques précisions :

- ✓ Une restructuration a eu lieu qui a permis un rapprochement des activités forage et explosifs (EPC France est une société spécialiste d'explosifs et de produits chimiques qui a racheté Nitrobickford en 2011).
- ✓ Une certification est en cours pour 12 dépôts en France plus l'usine de Saint-Martin-de-Crau.
- ✓ Les émulsions sont fabriquées en usine ou sur site dans des unités mobiles.
- ✓ L'inspection sur le transport tient compte de toute la chaîne : hommes, matériels, factures...
- ✓ Le retour d'expérience est réalisé sur tous les événements en France ou dans le monde potentiellement possibles dans l'entreprise. Trois REX ont été faits dans le dépôt.

Questions de M. Fabre-Aubrespy : les camions sont-ils propriété d'EPC France ?

Non, c'est un sous-traitant qui les gère, mais toutes les vérifications sont faites par EPC (entretien, sûreté, personnel)

Quel est le nombre de transport ?

En moyenne six camions entrent et sortent tous les jours.

Question de Mme Bagarri : lors de la réunion publique du 23 janvier 2015, il y avait eu une question sur la sécurité et une demande de visite.

Non, il n'y aura pas de visite.

M. Laurent : les points soulevés lors de la réunion publique seront traités dans le bilan de la concertation.

## PROJET DE PPRT

Un diaporama est présenté à deux voix par la DREAL et la DDTM (en annexe).

<sup>1</sup> Voir sur le site Internet des PPRT (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/13-pprt-d-epc-france-ex-nitrobickford-a-cabries-a3469.html>) le compte rendu de la réunion publique du 23 janvier 2015

Il existe quatre zones : rouge, bleue foncé, bleu clair B1 et bleu clair B2.

Les anciennes zones pyrotechniques, Z1 à Z5 ont servi à la définition de l'aléa. Le PPRT intègre en plus l'intensité et la probabilité de cet aléa : c'est donc une représentation plus fine du risque.

Questions :

De M. Fabre-Aubrespy : l'exploitant a-t-il toujours la volonté d'acquiescer la zone rouge ?

Oui.

De Mme Bérard : le zonage prend-il en compte la construction du dépôt E ?

Réponse de M. Laurent : Oui, conformément aux dispositions du Code de l'environnement. Cette démarche s'inscrit totalement dans les objectifs du PPRT. Même si le coût de la construction est non négligeable pour l'exploitant, cette réduction du risque à la source permet une baisse significative du coût collectif du PPRT.

Précisions de M. Vargelli (DDTM) :

- ✓ Ce PPRT n'implique pas de mesures foncières et pas de servitudes.
- ✓ Dans le tableau, il est précisé que :
  - o dans la zone B, le principe est le non apport de population et une résistance des bâtiments à une surpression de 140 mbar.
  - o Pour la zone b, il ne sera pas autorisé d'ERP difficilement évacuables.
- ✓ Les usages seront encadrés : TMD interdits, signalisation sur voirie et dans les ERP.
- ✓ Les manifestations temporaires seront autorisées en b2.
- ✓ La chasse reste possible en R (une convention devra toutefois exister).

Question de M. Fabre-Aubrespy : la circulation peut-elle être augmentée sur la RD60 ?

Réponse de M. Vargelli (DDTM) ce n'est pas recommandé, mais pas réglementé.

#### **PRECISIONS DE LA DDTM SUR LES QUESTIONS FINANCIERES**

Les travaux prescrits ne doivent pas dépasser 10% de la valeur vénale du bien.

Soit au maximum 20 000 € pour un propriétaire ou 5% du chiffre d'affaire pour une personne morale ou 1% du budget pour une collectivité.

Ne sont aidés que les travaux prescrits chez les propriétaires physiques.

Les aides représentent 90% du montant des travaux (diagnostic compris) répartis comme suit :

- ✓ 40% de crédit d'impôt
- ✓ 50% financés par l'exploitant et les collectivités territoriales recevant la CET (contribution économique territoriale)
- ✓ Pour réaliser les travaux, il n'y a pas de professionnels accrédités par le MEDDE, mais certains ont reçu une formation spécialisée. La liste de ces professionnels est disponible sur le site Internet du ministère.

La DDTM encourage la commune de Cabriès à ouvrir un guichet d'accompagnement des riverains pour faciliter les démarches car les aides ne courent que pendant cinq ans après l'approbation du PPRT.

Question de Mme Bérard : le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional PACA et la CPA se sont engagés pour le financement. Y-a-t-il des exemples concrets de mise en œuvre ?

Réponse de M. Laurent : c'est en phase de finalisation et devrait être appliqué à Châteauneuf-les-Martigues (TOTAL), à Marseille (Arkéma).

Remarque de M. Bizart : pour EPC, il faut valider les devis pour pouvoir payer.

M. Laurent : c'est un travail à mettre en place après l'approbation du PPRT.

#### **REACTIONS A CETTE PRESENTATION**

M. le Maire est interrogatif sur l'organisation de manifestations.

Le SDIS demande d'ailleurs quelle instance va décider de l'autorisation d'une manifestation en zone de recommandation (par exemple une course pédestre) ?

M. Vargelli: il faut appliquer les mêmes procédures qu'actuellement, l'autorité compétente pour chaque type d'autorisation restant la même

Pour la Société des Courses, la conciergerie est en zone B : prescription de travaux et la villa de direction en zone bleu clair.

L'Auberge de la Guérine est en zone bleu clair : il y a prescriptions pour bris de vitres. Ce n'est pas un ERP sensible. C'est une entreprise qui ne peut prétendre aux aides sur travaux.

M. le Maire a des inquiétudes sur l'utilisation de la D60 car il y a un projet de raccordement à la gare TGV.

M. le Maire : une expertise est-elle nécessaire en cas d'extension d'un bâtiment ?

DDTM : Non. Il faudra simplement que l'extension satisfasse les objectifs de performance prescrits par le PPRT.

Un vote est demandé pour l'approbation du projet de PPRT.

Il n'y a pas d'opposition pas d'abstention

**La CSS émet un avis favorable  
au projet de plan de prévention des risques technologiques  
de l'établissement EPC France sur la commune de Cabriès.**

*Décompte des voix suivant règlement intérieur :*

*Sur 210 voix au total : 109 pour ; 0 contre ; 0 abstention.*

#### QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 17h10.

Le Président de la CSS



**Hervé FABRE-AUBRESPY**  
Maire de Cabriès